



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GPL

Question écrite n° 105592

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositifs qui privilégient actuellement l'acquisition de véhicules propres fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié (GPL). Des mesures fiscales ont en effet été instituées pour inciter à l'achat de ces véhicules faiblement émetteurs de CO2. Or, depuis quelque temps, on constate une augmentation importante du carburant GPL, dont le tarif à la pompe a pu passer de moins de 0,60 centime d'euro à 0,74 centime alors qu'à la même période, le prix des autres carburants baissait en répercussion de la baisse du prix du baril de pétrole. Il lui demande en conséquence les raisons de cette hausse qui va à l'encontre des incitations prônées de rouler « propre ».

Texte de la réponse

Les cours internationaux de pétrole brut ont atteint des niveaux élevés au début du mois d'août et se sont depuis orientés à la baisse. Suivant cette évolution, les prix des carburants en France ont baissé, qu'il s'agisse de l'essence, du gazole et même du GPL carburant. En effet, si la diminution du prix moyen du GPL carburant en France est moins importante que pour les autres carburants, le prix du litre est passé de 72,18 centimes d'euro au début du mois d'août à 71,58 centimes d'euro le 13 octobre 2006. Cette évolution suit sensiblement celle des cotations internationales de butane et de propane, composants du GPL carburant, puisque celles-ci ont respectivement reculé, au cours de la même période, de 0,5 centime d'euro/litre et de 1,8 centime d'euro par litre. Le prix moyen du GPL par carburant a donc bien reflété la baisse des cours internationaux des produits pétroliers, malgré un repli moins important en termes absolus du butane et du propane que de l'essence et du gazole.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105592

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10224

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12461